REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice: 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt - trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, non pas dans le lieu habituel de ses séances, mais exceptionnellement à la salle polyvalente, pour cause de pandémie, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Avaient donné procuration : Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Marie-José GUIGNABEL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Violette JANET-WIOAND à Anne-Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Philippe BRUGERE, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD

Excusé: David DUMAS

Date de la convocation : 12 Février 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2024-01-03 C

Numérotation de voies

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle que la collectivité s'était engagée à une numérotation des habitations qui ne l'étaient pas encore. Cette démarche s'est faite avec l'assistance du Syndicat de la Diège. Au cas présent, le 1er adjoint fait état de quelques numérotations complémentaires qu'il convient d'attribuer.

Boulevard du Roussillon:

- Parcelles XT 211 et 213, N° 9
- Parcelles XT 106, 212 et 214, N° 11
- Parcelles XY 420, Nº 12
- Parcelles XY 421, N° 14

Route de Paris:

- Parcelle W E32, N° 2
- Parcelle XE 31, No 4
- Parcelle WE 207, Nº 1
- Parcelle WE 274, N° 3
- Parcelle WE 80, N° 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITE :

- APPROUVE la numérotation proposée ci-dessus.
- AUTORISE M le Maire à faire les démarches nécessaires.

La Secrétaire de séance,

Marie-Helene CHAUQUET

Pour extrait conforme, Le 23 Février 2024

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20240224-2024-01-03-C-DE Date de télétransmission : 26/02/2024 Date de réception préfecture : 26/02/2024